

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_1_17

Objet : Désignation des délégués de la commune de LA FARE LES OLIVIERS au SIVU-CHPS

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Désignation des délégués de la commune de LA FARE LES OLIVIERS au SIVU-CHPS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de l'acquisition d'un terrain destiné à l'implantation d'un centre hospitalier sur la commune de Salon-de-Provence (SIVU-CHPS).

Conformément à l'article 5 des statuts approuvés par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2019, il convient de procéder à l'élection des deux délégués titulaires qui représenteront la commune au sein du Comité Syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales cette désignation a lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Monsieur le Maire propose aux élus les candidatures de Mme Claude BAUMANN et de M. Jérôme MARCILIAC pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

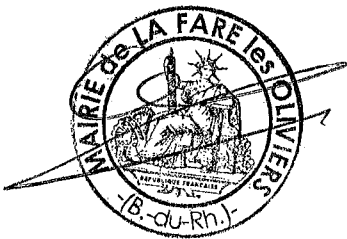
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Claude BAUMANN et M. Jérôme MARCILIAC pour représenter notre commune au sein du Comité Syndical

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

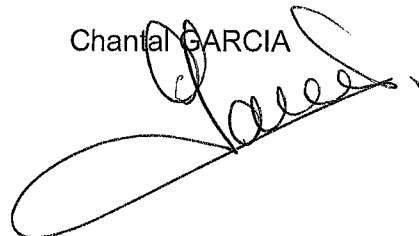
Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chantal Garcia", written over the printed name.